



FR

**CETTE ACTION EST FINANCÉE PAR L'UNION EUROPÉENNE**

**ANNEXE**

de la décision de la Commission modifiant la décision de la Commission relative au programme d'action annuel 2017 en faveur du Cameroun à financer sur le 11<sup>e</sup> Fonds européen de développement

**Document relatif à l'action intitulée «Contrat de performance de réforme sectorielle – développement rural»**

1. Le point 1 «Intitulé/acte de base/numéro CRIS» et 5 «Montants concernés» du tableau en première page sont modifiés comme suit:

<b>1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS</b>	Contrat de performance de réforme sectorielle – développement rural CRIS: CM/FED/040-031 Financé par le 11 <sup>e</sup> Fonds européen de développement (FED)
<b>5. Montants concernés</b>	Coût total estimé: 150 000 000 EUR Montant total de la contribution du FED: 150 000 000 EUR dont: - 138 000 000 EUR au titre de l'appui budgétaire et - 12 000 000 EUR au titre de l'appui complémentaire.

2) Dans le résumé, le texte suivant est ajouté:

La deuxième phase de l'appui budgétaire (2020-21) entend approfondir les réformes déjà démarrées dans la première phase (2017-19) en intégrant progressivement la dimension du développement de certaines chaînes de valeur prioritaires, en vue de sensibiliser sur l'importance de focaliser les politiques publiques sur la création de valeur ajoutée, ainsi que la création d'emploi. Dans ce contexte, le rôle de l'État dans le développement des chaînes de valeur constitue l'un des points centraux du dialogue politique. L'accent sera mis également sur les blocages au climat des affaires, dont la problématique du dialogue public-privé, le recentrage de l'État dans son rôle régalié et l'intégration des besoins du secteur privé dans les politiques publiques.

Pour cette phase, l'objectif spécifique est donc d'appuyer l'amélioration des conditions de base au développement des filières agro-sylvo-pastorales, avec trois produits induits portant sur: (1) l'amélioration de l'efficacité de l'action publique dans le secteur rural; (2) l'augmentation du niveau d'inclusivité dans les cadres de concertation de filières prioritaires agropastorales; et (3) l'amélioration de la transparence et de la gestion publique.

**1 CONTEXTE**

**1.1 Contexte sectoriel/national**

*Cette partie demeure inchangée.*

**1.1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE**

*Cette partie demeure inchangée.*

**1.1.2 Analyse des parties prenantes**

*Cette partie demeure inchangée.*

### 1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes

3) *Le texte suivant est ajouté:*

Dans la perspective d'améliorer la contribution du secteur rural à l'économie nationale, et les conditions de vie des populations, notamment celles du milieu rural, le Cameroun a élaboré une stratégie de développement du secteur rural (SDSR) qui définit la politique nationale dans ledit secteur.

La révision de la SDSR en cours (pour la phase 2020-30) vise à relever quatre défis majeurs: (i) assurer au Cameroun une sécurité alimentaire réelle; (ii) créer des emplois en milieu rural; (iii) contribuer au redressement de la balance commerciale; et (iv) produire durablement un surplus transformable pour l'industrie agroalimentaire.

Pour réaliser, la phase II de la Vision (2020-2030), un accent doit être mis sur une approche transformative et inclusive du secteur rural où l'ensemble des acteurs et le Gouvernement concourent à la réalisation des éléments caractéristiques d'un Cameroun émergent. Cette deuxième phase de l'appui budgétaire (2020-21) vise les domaines suivants:

(iv) Intégrer progressivement la dimension du développement de certaines **chaînes de valeur** prioritaires (coton, cacao et bois), en vue de sensibiliser sur l'importance de focaliser les politiques publiques sur la création de valeur ajoutée, ainsi que la création d'emploi. L'orientation prise par le contrat de performance de réforme sectorielle (CPRS) est de focaliser avant tout sur une meilleure gouvernance publique et privée de ces chaînes de valeur. Eu même temps, le dialogue politique vise à la promotion d'un développement respectueux de l'environnement et adapté aux enjeux du changement climatique, notamment dans la prochaine phase de la stratégie sectoriel en cours de formulation. Les chaînes de valeurs identifiées (coton, cacao, bois) visent à contribuer aux efforts du Gouvernement à mieux maîtriser sa balance commerciale en focalisant sur les filières à l'exportation, dont la valeur peut être renforcée en améliorant la production, la transformation, ainsi que la transparence. Dans ce contexte, le rôle de l'État dans le développement des chaînes de valeur constitue l'un des points centraux du dialogue de politique; l'accent sera mis également sur les blocages au climat des affaires, dont la problématique du dialogue public-privé et l'intégration des besoins du secteur privé dans les politiques publiques;

(v) Dans la prolongation de l'esprit du CPRS initial, la question d'un État centralisateur et contrôlant les différentes étapes des filières restent une priorité de cette phase du CPRS. La redéfinition et la mise en œuvre des réglementations doivent permettre de libérer le secteur privé en favorisant la concurrence, l'entreprenariat et la prise de risque tout en réduisant les conflits d'intérêt existants. Le dialogue de politique et les indicateurs sont construits pour renforcer l'implication du secteur privé dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique publique, repositionner l'État dans son rôle de régulateur, améliorer la transparence et le respect des engagements financiers de l'État vis-à-vis du secteur. Ces facteurs visent à renforcer le climat des affaires dans le secteur rural. À cette problématique générale s'ajoute le désenclavement des zones de productions qui est un enjeu majeur pour l'accès au marché de la production. Selon une étude récente (2018) du ministère des travaux publics (MINTP) sur l'état de 2 818 routes rurales, il ressort que seulement 114 routes sont en bon état, soit un taux de 4,04 %. Une meilleure planification des besoins des bassins de production stratégique et un renforcement de l'efficacité de l'administration publique sont essentiels pour améliorer l'accès aux marchés des producteurs.

(vi) **Faible qualité de la dépense publique sectorielle:** la revue des dépenses publiques du secteur rural (2015-2017) conclut que le financement global du secteur est correct mais que sa composition et sa nature posent des problèmes sérieux d'efficacité. Sur la période 2015-2017, il est estimé qu'environ 58 % du coût de la politique est financé. Ce financement sectoriel représente, en

moyenne, 7 %<sup>1</sup> des dépenses totales de l'État (ratio de Maputo) et 10 % du PIB agricole, plaçant le Cameroun parmi les pays les plus vertueux d'Afrique Sub-saharienne en termes de financement du secteur rural. Le problème n'est donc pas un manque de financement mais la qualité de la dépense. En effet, les financements sectoriels sont faiblement ancrés sur les orientations stratégiques et politiques du fait qu'il n'existait pas, jusqu'à présent, de cadre opérationnel de pilotage du secteur, d'une fragmentation des intervenants générant un saupoudrage des investissements, d'une résistance pour le changement du rôle de l'État vers la délivrance de biens publics plutôt que privés et d'une grande centralisation des activités sectorielles. Cette meilleure compréhension des blocages permet de définir les points d'entrée structurants qui doivent permettre de faire bouger les lignes. Il est donc envisagé d'orienter le dialogue politique et les appuis techniques sur le renforcement de la gestion et de la transparence publique, notamment à travers: l'amélioration de la redevabilité mutuelle dans la gouvernance des entreprises publiques du secteur rural, en particulier avec la société de développement du coton (SODECOTON), qui servira de modèle pour les autres entreprises publiques du secteur; l'amélioration de la qualité de la gestion des dépenses publiques dans le secteur rural en rationalisant le panorama des projets, programmes et entités publiques administratives; et l'augmentation et la transparence dans la mobilisation des taxes affectées aux secteurs du cacao et du bois.

## **1.2 Autres domaines d'évaluation**

### **1.2.1 Valeurs fondamentales**

*Cette partie demeure inchangée.*

### **1.2.2 Politique macroéconomique**

*Cette partie demeure inchangée.*

### **1.2.3 Gestion des finances publiques (GFP)**

*Cette partie demeure inchangée.*

### **1.2.4 Transparence et contrôle du budget**

*Cette partie demeure inchangée.*

## **2 RISQUES ET HYPOTHESES**

*Cette partie demeure inchangée.*

## **3 ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES**

### **3.1 Enseignements tirés**

4) *Le texte suivant est ajouté:*

La mise en place de la première phase du CPRS (2017-19) a confirmé la validité de l'approche appui budgétaire. Dans un secteur auparavant caractérisé par sa léthargie, l'appui budgétaire a permis de réactiver des processus dormants depuis des années. Il a réussi à encourager les autorités à mieux jouer leur rôle de régulateur et de facilitateur. Il contribue aussi à leur donner les outils leur permettant de mieux piloter la politique sectorielle et à créer un cadre et une dynamique interministérielle.

---

<sup>1</sup> Il est intéressant de noter que le soutien de l'UE a permis de calculer très précisément ce pourcentage que le ministre du MINADER estimait jusqu'à présent autour de 5,5 %.

Cet appui a également permis de positionner l'UE comme un interlocuteur clé du gouvernement dans le cadre du dialogue sur la politique sectorielle du développement rural et de sa mise en œuvre, ainsi que sur un certain nombre de réformes et domaines comme la gestion des finances publiques, y compris au sein du dialogue avec le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale (BM), la Banque africaine de développement (BAD), l'agence française de développement (AFD), ce qu'une approche classique «de type projet» n'aurait pas permis.

Ce progrès initial est encourageant mais il faudra veiller à continuer les efforts à plus long terme pour que l'impact de ces premiers résultats soit rendu visible et durable.

### **3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs**

*Cette partie demeure inchangée.*

### **3.3 Questions transversales**

5) *Le texte suivant est ajouté:*

La nouvelle phase de la SDSR en cours de formulation et qui portera sur la période 2020-2030 présente une opportunité pour assurer une meilleure prise en compte effective des dimensions genre, climat des affaires et environnement/changement climatique. Le CPRS reste un catalyseur dans l'élaboration d'une politique publique crédible et pertinente et le dialogue politique sera utilisé pour sensibiliser les autorités sur l'importance d'inclure ces dimensions transversales dans leur politique publique. À cet effet, le point de dialogue suivant a été inséré dans la section «politique publique» des critères d'éligibilité: «(8) assurer une meilleure prise en compte du genre, des ODD, du climat des affaires et du changement climatique dans la formulation et la mise en œuvre de la SDSR/plan national d'investissement agricole (PNIA) 2020-2027 en cours d'élaboration».

#### **Genre et droits Humains**

Plusieurs partenaires techniques et financiers (PTF) sont impliqués dans le soutien aux réformes liées au budget sensible au genre, dont essentiellement ONUFEMME (pour le cadre politique et stratégique), l'agence allemande de coopération (GIZ) (qui finance une assistance technique), le FMI (au travers d'analyse d'impact dans ses rapports) et la Délégation de l'UE (dans le dialogue politique sur la réforme de la GFP). L'UE n'est pas dans une position de chef de file dans ce domaine mais reste attentive à assurer que les dynamiques nationales soient appliquées au niveau sectoriel. Entre 2014 et 2018, ces acteurs ont travaillé pour faire avancer ce dossier, dont on peut noter deux avancées importantes: le président a inséré dans la circulaire de préparation budgétaire 2019 le besoin pour ses services d'intégrer la dimension genre dans le budget. De plus, le plan global de réforme de la GFP prévoit une action spécifique pour la sensibilisations au genre. Mais la concrétisation se fait attendre (voir le texte ci-dessous issu de l'annexe GFP) par manque de volonté politique et de compréhension d'un budget sensible au genre.

Au niveau sectoriel, la FAO vient de réaliser une étude sur l'analyse du genre dans le secteur rural qui est une bonne base pour orienter la stratégie et le budget futur avec un marqueur genre. Ainsi, il est envisagé que l'AT de l'appui complémentaire accompagne l'élaboration de la prochaine SDSR. En effet, la nouvelle phase de la SDSR en cours de formulation présente une opportunité pour assurer une prise en compte effective des dimensions genre. Il est prévu qu'une AT court terme vienne appuyer l'équipe de rédaction pour assurer la prise en compte du genre dans la SDSR (non pas de manière transversale mais orientée sur quelques actions très précises qui pourraient être inscrites dans le budget). La traduction de la SDSR dans le budget devrait se faire normalement en 2021 Il est envisagé de porter notre dialogue politique (voir critère d'éligibilité – transparence budgétaire) avec le ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER) sur l'importance d'assurer que les actions orientées genre de la SDSR ait bien une ligne programmatique dans le budget.

## Environnement

La réalisation d'une évaluation environnementale stratégique, prévue initialement, n'a pas été possible dans la période de mise en œuvre du contrat de performance de réforme sectorielle (1 année et demi). En effet, le dispositif de pilotage de la SDSR (en particulier son secrétariat technique, ST/SDSR) n'a été constitué qu'en 2018. Sa feuille de route a priorisé les travaux visant les fonctions de base du pilotage sectoriel, tels que la constitution et mise en opération du ST, la préparation d'un rapport annuel de progrès de la SDSR, la conduite d'une revue de dépenses publiques du secteur rural, l'organisation d'une toute première revue sectorielle conjointe en juin 2019, et la contribution à la formulation de la prochaine phase de la SDSR (2020-30). Les résultats d'une telle étude ne pourront donc être inclus dans la SDSR. Il existe néanmoins des études sur certaines filière (coton) qui pourront favoriser les réflexions.

Dans ce domaine, l'effort est partagé entre bailleurs, notamment la Banque mondiale qui envisage d'appuyer le ST/SDSR dans le processus de préparation de la thématique «*changement climatique pour une agriculture intelligente face au climat (AIC)*» dans la prochaine phase de la SDSR, visant la promotion d'un AIC, tout comme la prise en compte des engagements pris par le Cameroun dans ce domaine, notamment les contributions déterminées au niveau national (NDC). En plus du dialogue politique, un appui technique additionnel pourrait être mobilisé par le CPRS si jugé nécessaire.

## 4 DESCRIPTION DE L'ACTION

### 4.1 Objectifs/résultats

6) *Le texte suivant est ajouté:*

Pour la deuxième partie du CPRS (2020-21), la logique d'intervention a été légèrement modifiée comme suit pour permettre l'intégration progressive de la dimension développement des chaînes de valeur:

L'**objectif spécifique** (effet direct) est d'appuyer l'amélioration des conditions de base au développement des filières agro-sylvo-pastorales.

Trois **produits induits** ont été identifiés pour contribuer à l'atteinte de l'objectif spécifique:

- l'amélioration de l'efficacité de l'action publique dans le secteur rural, notamment à travers la mise en œuvre de la politique nationale de semences végétales (PNSV), la mise en œuvre de la politique de santé animale et de santé publique vétérinaire, l'adoption et mise en œuvre d'une politique publique de conseil et vulgarisation agricole, et le désenclavement des bassins de production agro-pastoraux;
- l'augmentation du niveau d'inclusivité dans les cadres de concertation de filières prioritaires agropastorales (à définir), à travers la dynamisation des cadres de concertation et la facilitation de la participation active du secteur privé, des organisations de producteurs, de la société civile, etc. dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques et des choix budgétaires, avec une meilleure prise en compte du genre;
- l'amélioration de la transparence et de la gestion publique, à travers l'amélioration de la redevabilité mutuelle dans la gouvernance des entreprises publiques du secteur rural en particulier avec la SODECOTON, l'amélioration de la qualité de la gestion des dépenses publiques dans le secteur rural, et l'augmentation de la transparence dans la mobilisation des taxes affectées aux secteurs du cacao et du bois.

## 4.2 Principales activités

### 4.2.1 Appui budgétaire

7) *Le premier et deuxième paragraphes sont modifiés comme suit:*

- 1) Le transfert de 138 000 000 EUR sur la période 2017-2018-2019-2020-2021.
- 2) Un dialogue continu avec le gouvernement sur la SDSR 2016-2020 et le PNIA 2014-2020, ainsi que sur la formulation des nouvelles versions (2020-2030) en vue d'améliorer les politiques publiques, les institutions du secteur, les dépenses publiques et la fourniture de services en mettant particulièrement l'accent sur:

*Les trois points correspondant aux paragraphes trois, quatre et cinq demeurent inchangés.*

8) *Le point suivant est ajouté:*

- **Une amélioration de la qualité de la dépense publique** axée d'une part sur une refonte des dispositifs de mise en œuvre de la politique publique en rationalisant l'organigramme du ministère et l'ensemble des entités fournissant des services publics (projets, programmes, entités publiques administratives et entreprises publiques), et d'autre part sur un recentrage du rôle de l'État dans le développement des chaînes de valeur. Le dialogue de politique met l'accent sur les blocages au climat des affaires, dont la problématique du dialogue public-privé et l'intégration des besoins du secteur privé dans les politiques publiques. Il prévoit d'améliorer l'efficacité des entreprises publiques et des entités publiques administratives et promeut une politique fiscale du secteur propice à une plus grande transparence et un accroissement des recettes domestiques.

9) *Au point 3) correspondant au sixième paragraphe, le texte suivant est ajouté:*

Il s'agira de suivre la mise en œuvre du programme d'appui complémentaire alloué à l'architecture des contrôles, au pilotage de la réforme de GFP et à la mobilisation des recettes domestiques en phase avec les autres programmes de l'UE notamment dans le secteur rural.

*Le reste demeure inchangé.*

### 4.2.2 Appui complémentaire

*Cette partie demeure inchangée.*

## 4.3 Logique d'intervention

10) *Le texte suivant est ajouté:*

Les produits induits pour la deuxième partie de cet appui budgétaire (2020-2021), portés par le dialogue sectoriel, visent spécifiquement:

- **l'amélioration (produit induit 1) de l'efficacité de l'action publique dans le secteur rural**, notamment à travers la mise en œuvre de la politique nationale de semences végétales (PNSV), la mise en œuvre de la politique de santé animale et de santé publique vétérinaire, l'adoption et mise en œuvre d'une politique publique de conseil et vulgarisation agricole, et le désenclavement des bassins de production agro-pastoraux (à travers l'entretien et la réhabilitation des routes communales effectué en grande partie par des opérateurs privés contractés par la maîtrise d'ouvrage communale). Le dialogue politique soutiendra le développement/la mise en œuvre de ces politiques publiques et la prise en compte effective de la dimension genre, environnement et changement climatique;
- **l'augmentation (produit induit 2) du niveau d'inclusivité dans les cadres de concertation de filières prioritaires agropastorales** (à définir), à travers la dynamisation

des cadres de concertation et la facilitation de la participation active du secteur privé, des organisations de producteurs, de la société civile, etc. dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques et des choix budgétaires, avec une meilleure prise en compte du genre.

- **l'amélioration (produit induit 3) de la transparence et de la gestion publique**, à travers l'amélioration de la redevabilité mutuelle dans la gouvernance des entreprises publiques du secteur rural, en particulier avec la SODECOTON, l'amélioration de la qualité de la gestion des dépenses publiques dans le secteur rural, et l'augmentation de la transparence dans la mobilisation des taxes affectées aux secteurs du cacao et du bois.

Le **résultat attendu (effet direct)** de l'appui budgétaire représente les réponses positives des bénéficiaires dans l'amélioration de la quantité et qualité des services fournis par l'État. En stimulant les réformes publiques sectorielles (produits induits, voir ci-dessus), il est attendu qu'une augmentation de la transparence et de la performance dans la gestion publique et la structuration d'un dialogue inclusif au sein de certaines filières prioritaires, permettra une meilleure identification des contraintes affectant les différents acteurs de la filière, et la formulation consensuelle de mesures d'effets incitatifs nécessaires pour le développement de telles filières. Cela passera par un recentrage de l'État dans son rôle régalién avec des opportunités créées pour une augmentation de l'investissement privé dans ces filières.

Ces processus doivent permettre (objectif spécifique) l'amélioration des conditions de base au développement des filières agro-sylvo-pastorales.

## **5 MISE EN ŒUVRE**

### **5.1 Convention de financement**

*Ce point demeure inchangé.*

### **5.2 Période indicative de mise en œuvre**

11) *Ce point est remplacé par le texte suivant:*

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 66 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

### **5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire**

#### **5.3.1 Motivation des montants alloués à l'appui budgétaire**

12) *Le premier paragraphe est modifié comme suit:*

Le montant alloué à l'appui budgétaire est de 138 000 000 EUR et celui alloué à l'appui complémentaire est de 12 000 000 EUR. Ce montant repose sur la répartition indicative suivante: une première tranche en 2017 à hauteur de 30 000 000 EUR, une deuxième en 2018 à hauteur de 25 000 000 EUR, une troisième en 2019 à hauteur de 35 000 000 EUR, une quatrième en 2020 à hauteur de 24 000 000 EUR, et une cinquième en 2021 à hauteur de 24 000 000 EUR.

### 5.3.2 Critères de décaissement de l'appui budgétaire

13) Le texte suivant est ajouté:

a) (bis) Les conditions générales applicables au décaissement de toutes les tranches **pour la période 2020-2021** sont les suivantes:

- existence, crédibilité et pertinence de la stratégie sectorielle, la SDSR/le PNIA et progrès satisfaisants accomplis dans le cadre de la mise en œuvre. Existence d'un cadre de pilotage sectoriel dynamique et basé sur des analyses factuelles (*evidence-based*);
- progrès accomplis en vue de rétablir les équilibres clés en phase avec les éléments de vulnérabilité identifiés par les institutions financières internationales. Il s'agira entre autre de suivre les réformes visant l'amélioration du climat des affaires; la mise en œuvre d'une politique fiscale (hors pétrole) qui permet au Cameroun de réaliser son potentiel fiscal estimé à 5-7 % du PIB, tout en assurant une fiscalité propice au développement des entreprises privées; et une gestion de l'endettement extérieur qui privilégie les projets publics à fort potentiel économique et social à des taux concessionnels;
- progrès satisfaisant dans la mise en œuvre des réformes (PGRGFP 2019-2021) visant à améliorer la gestion des finances publiques, dont la mobilisation des ressources financières nationales. Notamment (1) existence d'un cadre de pilotage sectoriel dynamique reposant sur des revues sectorielles régulières, inclusives et basées sur un dialogue factuel; (2) mise en œuvre et respect du cadre de partenariat entre Gouvernement et PTF sur la réforme de la gestion des finances publiques; (3) dématérialisation des procédures et création d'interface efficace entre directions générales et entre ministères pour la gestion des finances publiques; (4) maintenance d'un dialogue sur les difficultés rencontrées pour le développement de systèmes informatiques (ressources humaines avec le système informatique de gestion intégrés des personnels de l'État et de la solde (SIGIPES II), nouveau logiciel de gestion des douanes, et traçabilité des opérations forestières avec un système de vérification de la légalité (SVL));
- progrès satisfaisant dans la mise à disposition du public, en temps voulu, d'informations budgétaires accessibles, complètes et correctes. Notamment, le renforcement de l'indépendance de la Chambre des comptes par le transfert du statut d'institution de contrôle et une plus grande autonomie par rapport à la Cour suprême; l'augmentation progressive du budget intérieur de la Chambre des comptes, dont le budget d'investissement pour résoudre les problèmes de bureaux; la progression du Cameroun dans l'indice de budget ouvert de *l'International Budget partnership* et dans l'indice de perception de la corruption de *Transparency International* et l'adhésion continue du Cameroun à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE).

b) (bis). Les indicateurs de performance pour le décaissement susceptibles d'être appliqués aux tranches variables **pour la période 2020-2021** sont les suivantes:

- accompagnement de la mise en œuvre de la politique nationale de semences végétales (PNSV);
- accompagnement de la mise en œuvre de la politique de santé animale et de santé publique vétérinaire;
- désenclavement des bassins de production agro-pastoraux;
- amélioration du niveau de concertation et d'inclusivité dans le développement de chaînes de valeur agropastorales prioritaires;
- accompagnement de la finalisation de la politique publique de vulgarisation et conseil agricole (VCA) et de son dispositif de mise en œuvre;
- amélioration de la qualité de la dépense publique dans le secteur rural;

- amélioration de la redevabilité mutuelle dans la gouvernance des entreprises publiques du secteur rural: le cas de la SODECOTON;
- augmentation de la mobilité et de la transparence dans la mobilisation des taxes affectées au secteurs du cacao-café;
- augmentation de la mobilisation et de la transparence des taxes affectées au secteurs du bois.

### 5.3.3 Modalités de l'appui budgétaire

14) Cette partie est remplacée par le texte suivant:

L'appui budgétaire est fourni sous la forme d'un appui budgétaire direct non ciblé au Trésor public avec des tranches fixes et des tranches variables. L'opération de crédit des virements en euros décaissés en FCFA sera exécutée aux taux de change applicables, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement.

Le programme prévoit l'utilisation de tranches fixes et des tranches variables selon les modalités indicatives suivantes:

	2017	2018	2019	2020	2021	Total EUR
Tranches fixes	30 M€	10 M€	10 M€	8 M€	8 M€	66 M€
Tranches variables		15 M€	25 M€	16 M€	16 M€	72 M€
<b>Total</b>	<b>30 M€</b>	<b>25 M€</b>	<b>35 M€</b>	<b>24 M€</b>	<b>24 M€</b>	<b>138 M€</b>

### 5.4 Modalités de mise en œuvre pour l'appui complémentaire d'un appui budgétaire

*Cette partie demeure inchangée.*

### 5.5 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

*Cette partie demeure inchangée.*

### 5.6 Budget indicatif

15) Le tableau est remplacée par le tableau suivant:

Désignation	Contribution de l'UE (en EUR)
<b>5.3 Appui budgétaire - Contrat de performance de réforme sectorielle</b>	<b>138 000 000 EUR</b>
<b>5.4 Appui complémentaire</b>	<b>11 700 000 EUR</b>
<i>5.4.1 – Passation de marchés (gestion directe) – Assistance technique</i>	<i>7 200 000 EUR</i>
<i>5.4.2 – Gestion indirecte avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)</i>	<i>2 000 000 EUR</i>
<i>5.4.3 – Appui à la Chambre des comptes du Cameroun</i>	<i>2 500 000 EUR</i>
<b>5.9 – Évaluation, 5.10 – Audit</b>	<b>200 000 EUR</b>
<b>5.11 – Communication et visibilité</b>	<b>100 000 EUR</b>
<b>Total</b>	<b>150 000 000 EUR</b>

## **5.7 Structure organisationnelle et responsabilités**

*Cette partie demeure inchangée.*

## **5.8 Suivi des résultats et rapports**

16) *Le texte suivant est ajouté:*

Le Cameroun n'ayant pas réalisé de recensement général de l'agriculture et de l'élevage (RGAE) depuis 1993, les données du secteur restent peu fiables. Les résultats du RGAE, attendus pour l'année 2021, devrait permettre de renseigner la valeur de référence et des cibles de l'objectif spécifique.

## **5.9 Évaluation**

*Cette partie demeure inchangée.*

## **5.10 Audit**

*Cette partie demeure inchangée.*

## **5.11 Communication et visibilité**

*Cette partie demeure inchangée.*

## APPENDICE – LISTE INDICATIVE DES INDICATEURS DE RESULTAT

17) Le tableau suivant indiquant les moyens, les produits directs et induits escomptés et l'ensemble des indicateurs pour la phase II (2020-21) du CPRS est ajouté:

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles	Sources et moyens de vérification
<b>Objectif général (impact)</b>	Promouvoir un développement durable et inclusif dans le secteur rural, afin d'accroître sa contribution à la croissance économique.	1. Incidence de la pauvreté en milieu rural. 2. Pourcentage de croissance annuelle du PIB agricole.	1. 55 % en 2014 2. 5,3 % (2013)	1. 25 % en 2020 2. 7 % (Ø 2017-2020)	1. Revue du DSCE, Enquête ECAM. 2. Rapports SDSR, RAP.
<b>Objectif spécifique (effets directs)</b>	Amélioration des conditions de base au développement des filières agro-sylvo-pastorales.	1.1. Indice de production des récoltes. 1.2. Quantité des semences certifiées produites par des semenciers privés. 1.3. Niveau de la production dans des filières agropastorales prioritaires.	1.1 À établir 1.2 À établir 1.3 À établir	1.1 À établir 1.2 À établir 1.3 À établir	1.1 RGAE. 1.2. MINADER/MINEPIA, Revue annuelle. 1.3. Rapport Institut de recherche agricole pour le développement.
<b>Produits induits</b>	<b>Produit induit 1:</b>  <b>Amélioration de l'efficacité de l'action publique dans le secteur rural.</b>	1.1.1 Existence d'un plan national semencier.  1.1.2 Pourcentage de semenciers déclarés dans les filières cacao, maïs et sorgho ayant reçu au moins trois visites d'inspection.  1.1.3 Nombre de chercheur de l'IRAD spécialisés dans le cacao, maïs ou sorgho ont été formés par des centres spécialisés.  1.1.4 Nombre de semenciers privés installés dans chaque ferme semencière réhabilitée par le MINADER pour les filières maïs et sorgho.  1.1.5 Quantité de semences de pré-base produite par l'IRAD et réceptionnée par le MINADER en 2020 pour le cacao, maïs et sorgho.	1.1.1 (2019) Pas de plan national semencier.  1.1.2 (2019) À établir.  1.1.3 (2019) Insuffisante.  1.1.4 (2019) Aucun.  1.1.5 (2019) N/A.	1.1.1 (2020) Adoption du plan national semencier par le MINADER.  1.1.2 (2020) 70 % pour cacao, sorgho et maïs. 2021: 80 % cacao et maïs.  1.1.3 (2020) Au moins six (deux par spéculation).  1.1.4 (2021) Au moins un semencier privé installé par ferme sur au moins cinq fermes semencières.  1.1.5 (2021) 80 % de la demande estimée dans le plan national semencier pour le maïs et le sorgho, et 20 % pour le cacao.	1.1.1 Compte rendu réunion CONSOV.  1.1.2 Publication d'une liste de semenciers. Rapport de certification des semences du MINADER 1.1.3 Attestations pour les centres de formation.  1.1.4 Rapport MINADER.  1.1.5- Plan semencier. Lettre du MINADER.

		<p>1.1.6 Statut d'une politique nationale de conseil et vulgarisation agricole.</p> <p>1.1.7 Existence d'un plan stratégique des réformes du laboratoire national vétérinaire( LANAVET).</p> <p>1.1.8 Nombre d'échantillons de médicaments vétérinaires soumis par le MINEPIA et analysés par le LANAVET.</p> <p>1.1.9 Paiement des missions de services publiques (MSP) par le MINEPIA-MINFI au LANAVET.</p> <p>1.1.10 Statut de la planification et la programmation annuelle consensuelle entre le ministère des travaux publics, le ministère de l'agriculture et du développement rural, le ministère de l'Élevage, des pêches et des industries animales, le ministère de la décentralisation et du développement local et le ministère de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable des activités de désenclavement des bassins de production.</p>	<p>1.1.6 (2019) Pas de politique de conseil et vulgarisation agricole adoptée, ni mise en œuvre</p> <p>1.1.7 (2019) Pas de plan stratégique.</p> <p>1.1.8 (2019) aucune analyse réalisée.</p> <p>1.1.9 Aucun paiement fait.</p> <p>1.1.10 (2019) Aucun.</p>	<p>1.1.6 (2021) Opérationnalisation du système national de conseil et vulgarisation agricole.</p> <p>1.1.7 (2020) Adoption par le MINEPIA du plan stratégique du LANAVET.</p> <p>1.1.8 (2020) 100 analyses réalisées; (2021) 200 analyses réalisées.</p> <p>1.1.9 -75 % des MSP payés par le MINEPIA-MINFI au LANAVET.</p> <p>1.1.10 (2021) 80 % au moins du montant global des projets priorités pour l'année 2021 par la plateforme de coordination, a été programmé et les marchés signés au même taux..</p>	<p>1.1.6 Compte-rendu comité technique SDSR.</p> <p>1.1.7- Note/circulaire signé par le ministre du MINEPIA.</p> <p>1.1.8- Fiches d'analyse du laboratoire LANAVET.</p> <p>1.1.9- Évaluation des cahiers de charge.</p> <p>1.1.10 Arrêté du premier ministre portant création de la plateforme/procès verbaux des réunions de la plateforme/marchés signés.</p>
--	--	--	---	---	---

	<p><b>Produit induit 2:</b></p> <p><b>Augmentation du niveau d'inclusivité dans les cadres de concertation de filières prioritaires agropastorales.</b></p>	<p>2.1.1 Existence des plans de structuration des quatre filières (cacao, coton, palmier à huile et lait) en interprofession.</p> <p>2.1.2 Existence d'un projet de décret pour création des interprofessions pour les quatre filières prioritaires.</p> <p>2.1.3 Niveau de représentativité de la Chambre de l'agriculture, pêche et élevage (CAPEF).</p> <p>2.1.4 Existence d'interprofession pour filières cacao, coton, palmier à huile et lait.</p>	<p>2.1.1 (2019) Absence.</p> <p>2.1.2 (2019) Absence.</p> <p>2.1.3 (2019) Faible.</p> <p>2.1.4 (2019) Absence.</p>	<p>2.1.1 (2020) Adoption d'un plan de structuration de quatre filières (cacao, coton, palmier à huile et lait) en interprofession.</p> <p>2.1.2 (2020) Soumission à la primature du projet de décret pour les quatre filières par le MINADER/MINEPIA.</p> <p>2.1.3 (2021) Mise en place de la nouvelle mandature de la CAPEF suite à la tenue des élections.</p> <p>2.1.4 (2021) Création effective des Interprofessions et tenue des Assemblés générales constitutives pour chacune d'elles.</p>	<p>2.1.1- Transmission à la Délégation de l'UE des plans par le MINADER et le MINEPIA.</p> <p>2.1.2- Lettre de soumission.</p> <p>2.1.3- Décret de constitution de la nouvelle mandature.</p> <p>2.1.4- Décret(s) portant la création de quatre interprofessions; PV des Assemblés générales constitutives.</p>
	<p><b>Produit induit 3</b></p> <p><b>Amélioration de la transparence et de la gestion publique.</b></p>	<p>3.1.1. Nombre des projets, programmes et établissements publics du MINADER.</p> <p>3.1.2. Nombre de rapports et d'audits financiers des entreprises et établissements publics du MINADER et MINEPIA transmis à la tutelle technique.</p> <p>3.1.3. % d'allocation des ressources budgétaires du secteur rural au MINADER et au MINEPIA.</p> <p>3.1.4. Recettes forestières collectées.</p>	<p>3.1.1 (2018) Projets/programmes: 53, EPA: 12.</p> <p>3.1.2 (2018) Audit: 0 Rapport: 0</p> <p>3.1.3 (2017) 49 %.</p> <p>3.1.4 (2017) 57 milliards FCFA.</p>	<p>3.1.1 (2021) Projets/programmes: 20, EPA: 9</p> <p>3.1.2 (2021) Audit: 70% des EP/EPA Rapport: 100% des EP/EPA</p> <p>3.1.3 (2021) +10% par rapport à 2020</p> <p>3.1.4 (2021) +10% par rapport à 2020</p>	<p>3.1.1 Revue de portefeuille des projets et entreprises et établissements publics.</p> <p>3.1.2 Revue de portefeuille des projets et entreprises et établissements publics.</p> <p>3.1.3 Revue des dépenses publiques du secteur rural.</p> <p>3.1.4 Rapport du programme de sécurisation des recettes forestières.</p>

<b>Produits directs</b>	<b>Produit direct 1</b> Accroissement du volume et de la part de l'aide extérieure disponible dans le budget national affecté à des dépenses discrétionnaires.	1.1 Déboursement des décaissements prévus dans cette action.	1.1(2019) 35 000 000 EUR.	1.1 (2020) 24 000 000 EUR; (2021) ; 24 000 000 EUR	1.1 Dossier de déboursement.
	<b>Produit direct 2</b> Dialogue sur les politiques mieux coordonné et plus propice à la mise en œuvre des stratégies gouvernementales.	2.1 Nombre de réunion sectorielle organisée entre les ministères sectoriels, les PTF et la société civile (dans les domaines du développement rural et des finances publiques).	2.1 (2019) secteur rural : 1 (mais pas de participation ministérielle); GFP : 2.	2.1 (2020-2021) secteur rural : 1; GFP : 2.	2.1 PV des réunions.
		2.2. Existence du rapport de suivi de la mise en œuvre de la stratégie de réforme.	2.2. (2019) existence.	2.2 (2020-2021) production systématique et amélioration de la qualité .	2.2 Rapports.
		2.3: Nombre de réunions du Comité de suivi de réformes structurelles.	2.3 (2019) régulier.	2.3 (2020-2021) régularité et qualité du dialogue croissant .	2.3 PV des réunions.
<b>Produit direct 3</b> Meilleure coordination de l'aide avec les autres PTF	3.1 Nombre de mission conjointe. 3.2 Nombre de PTF aligné sur la stratégie de réforme de la GFP.	3.1 (2019) 0 mission conjointe. 3.2 (2019) UE.	3.1 (2020 - 2021) 1 mission conjointe. 3.2 (2021) UE, AFD, GIZ, BM.	3.1 Rapport de mission conjointe. 3.2 Documents de projets.	